

Centres de soins, hôpitaux

CSAPA Versailles (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie)

- 55, rue Maréchal Foch - 78000 Versailles
- Tel. : 01 39 63 95 00 - Fax : 01 39 63 94 99
- secretariatcsapa.versailles@ch-versailles.fr

CMPA - Consultations médico-psychologiques pour adultes

- Soins pris en charge à 100%
- Centre Marivel, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h - mardi de 9h à 20h
- 84 bis, avenue du Général Leclerc - 78220 Viroflay
- Tel. : 01 30 24 45 40

Consultation Médico Psychologique pour enfants et adolescents A.R.I.S.S.E

- Soins gratuits
- 75 place Louvois 78140 Vélizy-Villacoublay
- Tel. : 01 39 46 30 78

Pôle de santé du plateau - Clinique de Meudon

- Maternité, chirurgie, médecine, oncologie, urgences
- 3 et 5 avenue de Villacoublay - 92360 Meudon-la-Forêt
- Tel. : 01 41 28 10 00
- www.poledesanteduplateau.com

Hôpital Antoine Béclère (AP-HP)

- Hôpitaux universitaires Paris-Sud
- 157 rue de la Porte de Trivaux - 92141 Clamart cedex
- Tel. : 01 45 37 44 44
- www.hopital-antoine-beclere.aphp.fr

Hôpital André Mignot

- Centre hospitalier de Versailles
- Médecine, chirurgie, maternité-obstétrique, urgences
- 177 rue de Versailles - 78150 Le Chesnay
- Tel. : 01 39 63 91 33
- www.ch-versailles.fr

Hôpital d'instruction des armées de Percy

- 101 avenue Henri Barbusse - 92140 Clamart
- Tel. : 01 41 46 60 00

Hôpital Hyacinthe Richaud

- Centre hospitalier de Versailles
- EHPAD - SSR - Permanence de soins dimanches et jours fériés via le 15
- 80 boulevard de la Reine - 78000 Versailles
- Tel.: 01 39 63 91 90

- www.ch-versailles.fr

Etablissement français du sang

- Site de Versailles
- 2 rue Jean-Louis Forain BP 122 - 78153 Le Chesnay cedex
- Tel.: 01 39 23 45 40
- Don de sang, de plaquettes, de plasma, inscription don de moëlle osseuse.
- Pour connaître la collecte de sang mobile proche de chez vous : www.dondusang.net

Maison accueil spécialisée (surdi-cécité à 60% et poly-handicap)

- 9 rue de Bretagne - 78140 Vélizy-Villacoublay
- Tel.: 01 34 58 02 00

Composez le 15 :

- en cas d'absence du médecin habituel, la nuit, les dimanches et jours fériés
- pour un conseil médical urgent ou une urgence vitale